

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°33 du 3 août 2012**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de l'armement (DGA)**

Texte n°4

**INSTRUCTION N° 562/DEF/DGA/DO/UM\_COE**

fixant les missions et l'organisation de l'unité de management Coelacanthe de la direction des opérations.

*Du 16 mai 2012*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des opérations ; unité de management Coelacanthé* .

**INSTRUCTION N° 562/DEF/DGA/DO/UM\_COE fixant les missions et l'organisation de l'unité de management Cœlacanthé de la direction des opérations.**

*Du 16 mai 2012*

NOR D E F A 1 2 5 0 9 4 7 J

---

*Références :*

- a) Décret n° 2009-1180 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009 ; texte n° 21 ; signalé au BOC 43/2009 ; BOEM 110.4.1.1, 800.1.1).
- b) Arrêté du 27 novembre 2003 (JO du 22 janvier 2004, p. 1651 ; BOC, 2004, p. 1013) ; BOEM 170.1.1).
- c) Arrêté du 2 décembre 2009 (JO n° 288 du 12 décembre 2009, texte n° 39 ; signalé au BOC 1/2010 ; BOEM 110.4.1.1, 800.2.9) modifié.
- d) Instruction n° 560/DEF/DGA/DO/SDAQ du 17 février 2010 (BOC N° 11 du 19 mars 2010, texte 11 ; BOEM 800.2.1.2).
- e) Instruction n° 8/DEF/DGA/SMQ/SDSE du 3 janvier 2012 (BOC N° 14 du 23 mars 2012, texte 3 ; BOEM 800.1.1).
- f) Décision interministérielle DEF/700022605/--/-- de 2001 (n.i. BO).

*Texte abrogé :*

Instruction n° 562/DEF/DGA/DO/UM\_COE du 1er mars 2010 (BOC N° 17 du 23 avril 2010, texte 2 ; BOEM 800.2.1.2).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 800.2.1.2

*Référence de publication :* BOC N°33 du 3 août 2012, texte 4.

---

**1. OBJET.**

La présente instruction définit les missions et l'organisation de l'unité de management Cœlacanthé (UM COE), organisme extérieur placé sous l'autorité de la direction des opérations (DO) selon les dispositions de l'article 14. de l'arrêté cité en référence c).

Elle complète l'instruction en référence d) pour les aspects propres à l'UM COE.

**2. MISSIONS.**

Les missions de l'UM COE sont définies et conduites conformément aux documents référencés dans l'instruction en référence d).

**2.1. Missions générales.**

L'UM COE est chargée, au sein de la direction des opérations :

- de conduire les programmes et opérations d'armement destinés à l'équipement de la composante océanique de la dissuasion, qui relèvent du budget opérationnel de programme « Cœlacanthé » du programme 146 « équipement des forces » ;

- d'exécuter les études amont du programme 144 « environnement et prospective de la politique de défense » directement liées à la composante océanique de la dissuasion.

Le directeur de l'unité de management Cœlacanthe tient à jour la liste exhaustive des opérations relevant de son domaine de compétences.

## **2.2. Missions spécifiques.**

L'unité de management Cœlacanthe est chargée, au sein de la direction des opérations, d'assurer au nom du délégué général pour l'armement, en conformité avec les dispositions prévues dans l'arrêté rappelé en référence b) :

- les responsabilités d'autorité de synthèse relatives :
  - aux systèmes nucléaires militaires (SNM) relevant de la composante océanique de la dissuasion et aux installations nucléaires de base secrètes (INBS) de l'Île Longue ;
  - aux installations nucléaires de bases secrètes de l'établissement de contrôle de Cherbourg de la direction des opérations ;
- les responsabilités d'autorité responsable de la mise en œuvre relatives :
  - aux systèmes nucléaires militaires relevant de la composante océanique de la dissuasion ;
  - aux installations nucléaires de bases secrètes du port de Cherbourg ainsi qu'aux transports d'éléments combustibles de propulsion navale exécutés à l'intérieur de ce site.

## **3. ORGANISATION DE L'UNITÉ DE MANAGEMENT.**

### **3.1. Le directeur de l'unité de management.**

En précision du point 3.1. de l'instruction en référence d), le directeur de l'unité de management (DUM) Cœlacanthe est responsable du budget opérationnel de programmes (BOP) du programme 146 « équipement des forces » relevant de son unité de management.

Le DUM est directeur du programme d'ensemble Cœlacanthe ; il exerce, à ce titre, les responsabilités prévues par la décision de référence f) (1). Il rend compte au comité directeur Cœlacanthe.

Le DUM assure, par délégation du délégué général pour l'armement, les fonctions d'autorité de synthèse et d'autorité responsable de la mise en œuvre telles que définies au point 2.2. Ces fonctions font l'objet de décisions particulières.

Une instruction du directeur fixe les modalités de pilotage de son unité de management.

### **3.2. Les adjoints au directeur.**

Le directeur de l'unité de management Cœlacanthe dispose d'un adjoint directeur du programme d'ensemble (DPE) qui le seconde et le supplée. Il est notamment chargé de la cohérence technique et calendaire du programme d'ensemble Cœlacanthe.

Le directeur de l'unité de management Cœlacanthe dispose par ailleurs de quatre adjoints spécialisés :

- l'adjoint spécialisé « synthèse dissuasion », chargé des interfaces avec les autres composantes de la dissuasion et des relations avec les autres entités de la direction générale de l'armement (DGA) et du ministère intervenant dans le domaine de la dissuasion. Il est aussi en charge de la synthèse financière de l'agrégat dissuasion du P146 au profit du chargé de mission dissuasion (CM DIS) ;

- l'adjoint spécialisé « performances d'ensemble », chargé notamment d'établir les performances globales du système stratégique océanique de dissuasion de façon à consolider les performances des différents programmes relevant du programme d'ensemble Cœlacanthe ;
- l'adjoint sûreté du DPE, qui relève organiquement de la direction technique (DT), responsable de la consolidation et de la validation des dossiers de sûreté établis au titres des programmes et opérations relatifs aux SNM en phase de réalisation. Il assure, pour ces programmes et opérations, la relation avec les instances de sûreté ;
- le manager des opérations d'infrastructures conduites dans les INBS de Cherbourg, assure la cohérence de ces investissements avec les objectifs de sûreté nucléaire et avec les besoins des programmes utilisateurs [sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE et Barracuda)] et les opérations de démantèlement de sous-marins nucléaires.

Ces deux derniers adjoints spécialisés, compétents en sûreté nucléaire, assistent le DUM Cœlacanthe dans l'exercice de ses responsabilités en matière de sûreté nucléaire.

### **3.3. Les autres collaborateurs immédiats du directeur.**

Le directeur de l'unité de management Cœlacanthe dispose, pour l'assister dans ses fonctions, des personnes suivantes qui lui sont directement rattachées :

- le directeur du segment de management missiles mer-sol balistiques stratégiques (MSBS), également directeur du programme MSBS-M51 ;
- le directeur du segment de management études amont ;
- le directeur du programme « adaptation au missile M51 des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération (SNLE NG) » ;
- le manager déconstruction des sous-marins à propulsion nucléaires. Il est, en outre, en charge de l'opération de rénovation du bâtiment d'expérimentation et de mesure Monge (opération PREM) ;
- l'adjoint « affaires générales », correspondant du chef de cabinet du directeur des opérations, est chargé du suivi du traitement des dossiers, des activités de communication, du budget de fonctionnement et du soutien ; le détail de ses attributions est fixé par une note interne ;
- les secrétaires ; l'organisation des secrétariats de l'unité de management Cœlacanthe est définie par une note interne.

De plus, le directeur s'appuie sur des personnes mises à disposition par d'autres directions, ou services, conformément à l'instruction en référence d) :

- l'adjoint « finances », relevant organiquement de la direction des plans, des programmes et du budget (DP), chargé de la gestion du budget opérationnel Cœlacanthe (BOP) et de l'animation du groupe financier Cœlacanthe prévu par la décision de référence f) <sup>(1)</sup>. Il a pour mission principale de collationner et d'élaborer la synthèse des informations de gestion relatives aux composantes du programme d'ensemble, au profit du DPE et du comité directeur ;
- l'adjoint « contrôle de gestion », relevant organiquement de la DP, est notamment chargé du tableau de bord de l'unité de management ;
- le chef du département « achats-contrats », relevant organiquement du service centralisé des achats de la direction des opérations ;
- le chef de département « management et qualité des projets », relevant organiquement de la DP.

## 4. ORGANISATION OPÉRATIONNELLE.

### 4.1. Programmes.

L'unité de management Cœlacanthe conduit deux programmes : le programme « Adaptation au missile M51 des SNLE NG » et le programme MSBS-M51.

Le directeur du programme « adaptation au missile M51 des SNLE NG » s'appuie sur un manager environnement SNLE.

Le directeur du segment de management MSBS, directeur du programme MSBS-M51, s'appuie sur quatre managers :

- manager MCO M45 et démantèlement ;
- manager M51.1 ;
- manager M51.2, qui est, de plus, adjoint au directeur du segment de management MSBS ;
- manager M51.3.

### 4.2. Segment de management études amont.

Les projets ou activités d'études amont dont l'unité de management assure la conduite ou l'exécution sont regroupés au sein d'un segment de management. Une décision du directeur précise la liste des affaires et des projets affectés à chaque manager de ce segment de management.

Le directeur du segment études amont s'appuie sur deux managers :

- le manager études amont en charge de la préparation du futur moyen océanique de dissuasion (FMOD) ;
- le manager études amont MSBS.

### 4.3. Équipes pluridisciplinaires de projet.

Chaque manager est responsable opérationnel d'une ou de plusieurs équipes pluridisciplinaires de direction de projet (EPDP), telles que décrites dans l'instruction citée en référence d).

La composition des EPDP, avec la part d'activité de chacun des membres, figure dans les plans de management étatique ou les notes d'organisation des projets.

## 5. ANTENNE.

L'unité de management Cœlacanthe dispose d'une antenne située dans la base opérationnelle de l'Île Longue (UM COE/Île Longue). Sa mission est de superviser les opérations de maintien en condition opérationnelle (MCO) des MSBS en service, les travaux d'infrastructure de la pyrotechnie de l'Île Longue, les travaux d'adaptation au M51 des SNLE NG à la base navale de Brest et, le cas échéant, d'autres opérations réalisées dans le cadre du programme d'ensemble Cœlacanthe.

L'antenne de l'Île Longue est placée sous la responsabilité d'un chef d'antenne, qui est le représentant local du DPE Cœlacanthe auprès des autorités militaires (l'amiral commandant la force océanique stratégique et le commandant de l'Île Longue notamment), du service d'infrastructure de la défense, du chef de l'antenne du commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) à l'Île Longue et des industriels présents sur le site.

Le chef de l'antenne de l'Île Longue est rattaché au directeur du segment de management MSBS.

#### 6. SOUTIEN.

Le soutien de l'UM COE est assuré conformément aux dispositions du point 6. de l'instruction en référence d).

#### 7. DISPOSITIONS DIVERSES.

La troisième édition de l'instruction n° 562/DEF/DGA/DO/UM\_COE du 1<sup>er</sup> mars 2010 relative aux missions et à l'organisation de l'unité de management Coelacanthé de la direction des opérations est abrogée.

Le directeur de l'unité de management Cœlacanthé est chargé de l'application de la présente instruction, qui sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'ingénieur général de l'armement,  
directeur des opérations,*

Bruno SAINJON.

---

(1) n.i. BO.